

Le 5 avril 2016

L'honorable Ralph Goodale
Ministre de la Sécurité publique
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Adresse électronique : ralph.goodale@parl.gc.ca

Objet : La sécurité dans l'industrie des véhicules blindés au Canada

Monsieur le Ministre,

Je vous écris pour solliciter votre aide afin d'améliorer la sécurité du public et celle des employés des véhicules blindés. Notre syndicat diversifié représente avec fierté 2 000 membres dans l'industrie canadienne des véhicules blindés. Les hommes et les femmes qui travaillent dans ce secteur sont exposés tous les jours à des dangers, et leur sécurité est constamment mise en péril par le manque d'une réglementation fédérale complète. Dans le cadre de ses efforts en vue d'améliorer la sécurité de l'industrie, Unifor réclame l'établissement de normes minimales en matière de formation des employés, de spécifications des véhicules, d'effectifs des équipes et des conditions relatives à l'équipement de sécurité.

À l'heure actuelle, l'industrie des véhicules blindés est règlementée par des législations et une réglementation sporadiques au sein de diverses juridictions, laissant plusieurs aspects du travail sans encadrement. Le manque de formation, le recours à des véhicules non blindés pour transporter des biens de valeur, les protocoles exigeant que tout l'équipage descende du véhicule simultanément et des équipages aussi petits qu'une seule personne et, dans certains cas, le recours à du personnel non armé, augmentent les risques que courent les employés et le public.

Unifor demande au gouvernement fédéral ce qui suit :

- mettre sur pied d'un groupe de travail afin de mieux harmoniser un cadre réglementaire fédéral;
- établir des normes et des règlements fédéraux exhaustifs relativement à la sécurité dans l'industrie des véhicules blindés;
- imposer des exigences standards en matière de formation à la manutention d'armes à feu, au recours à la force et à la conduite de véhicules lourds;
- fixer le nombre de membres que chaque équipage devrait obligatoirement compter selon le niveau de risque;

- régler les spécifications des véhicules;
- rendre obligatoire le port des gilets pare-balles.

Unifor demande aussi d'annuler les changements apportés à la loi du travail par le précédent gouvernement Harper qui ont affaibli les dispositions relatives au droit de refuser d'exécuter du travail dangereux. Sous les conservateurs, le seuil limite pour refuser d'exécuter du travail dangereux a été modifié d'un « danger potentiel » à un « danger imminent ». Nous estimons que cette nouvelle définition met la vie de nos membres en péril sur une base quotidienne.

Depuis 2000, plus de 85 attaques ont été perpétrées contre des véhicules blindés à l'échelle nationale. Ces quatre dernières années seulement, 15 vols ayant causé de multiples blessures et décès ont été signalés aux autorités. La plupart ont eu lieu dans des endroits publics, et des fusillades dans certains cas ont placé les employés des véhicules blindés et d'innocents passants dans la trajectoire d'une balle.

La nature même de l'industrie des véhicules blindés comporte des risques. Toutefois, les décideurs ont la responsabilité de créer un cadre réglementaire qui minimise ce risque et de veiller à ce que les risques inacceptables pour le public et les travailleuses et travailleurs ne deviennent pas le terrain d'une concurrence de marché. À l'heure actuelle, les compagnies de véhicules blindés se livrent une concurrence des prix en abaissant les normes de sécurité, en diminuant les effectifs des équipages, ce qui entraîne une hausse des crimes commis avec une arme.

Outre les préoccupations relatives à la sécurité, on estime que les vols de véhicules blindés ont canalisé des dizaines de millions au crime organisé au cours des 15 dernières années. En tant que ministre de la Sécurité publique ayant la supervision de la GRC et de l'administration du Programme canadien des armes à feu, la responsabilité vous revient d'endiguer les activités illégales entourant les armes à feu et le financement du crime organisé. En outre, les permis d'autorisation de port d'armes lié à un emploi et les exigences de formation associées sont réglementés en vertu de la législation fédérale des armes à feu.

L'existence d'une législation de pointe sur les véhicules blindés dans d'autres territoires de compétence sert de guide solide aux décideurs du Canada et les oriente vers les pratiques exemplaires dans l'industrie. À la suite d'une vaste consultation auprès de nos membres de l'industrie et l'étude des pratiques internationales en matière de réglementation, nous avons rédigé le document de discussion en pièce jointe, « Armé et en sécurité », qui présente nos recommandations plus en détail.

Une première mesure concrète que votre ministère pourrait prendre pour s'attaquer à ces problèmes serait de mettre sur pied un groupe de travail sur l'industrie des véhicules blindés afin d'entreprendre des recherches exhaustives en matière de politiques, de recueillir les points de vue des intervenants et de formuler des recommandations et des orientations législatives à cet égard.

National Office
205 Placer Court
Toronto, Ontario M2H 3H9



Bureau national
205 Placer Court
Toronto (Ontario) M2H 3H9

Jerry Dias
National President
Président national

Renaud Gagné
Quebec Director
Directeur québécois

Peter Kennedy
National Secretary-Treasurer
Secrétaire-trésorier national

Nous aimerions vous rencontrer dès que possible pour discuter de nos préoccupations. Mike Armstrong, représentant national d'Unifor responsable du secteur des véhicules blindés, fera un suivi auprès de votre bureau prochainement pour solliciter une rencontre avec vous et une délégation de représentants d'Unifor et de dirigeants de section locale du secteur des véhicules blindés.

Nous espérons que vous accepterez notre invitation et nous souhaitons travailler avec vous pour faire en sorte qu'à l'avenir les employés des véhicules blindés soient en sécurité dans leur cargaison.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Jerry Dias
Président national